**­Inégalités environnementales en Afrique de l’Ouest[[1]](#footnote-1)**

**Jessie K. Luna[[2]](#footnote-2) et Gabin Korbéogo[[3]](#footnote-3)**

**Résumé**

Ce chapitre passe en revue le sujet des inégalités environnementales en Afrique, avec un accent particulier sur l’Afrique de l’Ouest et le burkina Faso. Nous abordons une tendance générale dans les approches traditionnelles des questions environnementales africaines à ignorer les questions d’inégalité et à minimiser les facteurs historiques, sociaux, politiques et économiques de la dégradation de l’environnement. Le chapitre commence par un aperçu des inégalités environnementales produites historiquement entre l’Afrique et les pays les plus riches; nous examinons le rôle du colonialisme et du racisme, l’établissement de modèles d’échanges écologiquement inégaux et les effets des politiques d’ajustement structurel néolibérales et des programmes de « développement durable ». Nous changeons ensuite d’échelle pour examiner les inégalités *au sein* des pays africains. La majeure partie du chapitre explore deux études de cas du Burkina Faso, tirant les fils de l’histoire coloniale et des inégalités environnementales persistantes à travers des exemples de 1) la terre et l’accès aux ressources naturelles et 2) la production de coton et l’exposition aux pesticides. Ces études de cas illustrent les inégalités historiques et actuelles dans les enclos des ressources, l’accaparement des terres, l’exploitation minière, les pratiques agricoles axées sur l’exportation et les expositions à la toxicité. Nous montrons comment ces inégalités créent d’importantes difficultés de subsistance pour les personnes marginalisées et peuvent contribuer à des conflits violents. De nombreux groupes ont émergé pour protester et résister à ces injustices, appelant à des changements dans les moteurs institutionnels, politiques et économiques sous-jacents de ces inégalités.

**Mots-clés :**

Justice environnementale mondiale, Burkina Faso, colonialisme, pesticides, régime foncier, impérialisme écologique

**1. Introduction**

Pendant des décennies, les spécialistes et les militants de la justice environnementale en Amérique du Nord ont cherché à documenter et à expliquer le fait que les personnes et les communautés marginalisées sont exposées de manière disproportionnée aux dommages environnementaux, qu’il s’agisse de vivre à côté de décharges toxiques ou de faire flotter des pesticides dans leurs communautés (Cole et Foster, 2001; J. L. Harrison, 2011). Cette recherche et ce mouvement ont attiré une attention importante sur les inégalités de classe et de race dans l’accès aux biens environnementaux et l’exposition aux dommages environnementaux, remettant en question l’incapacité de l’environnementalisme dominant à reconnaître les profondes inégalités sociales sous-jacentes aux expériences des gens en matière d’environnement. En cherchant à expliquer ces inégalités, les chercheurs ont souligné à plusieurs reprises l’importance de la dynamique interconnectée et historique du colonialisme, du capitalisme et du racisme (Bullard, 2008; Cole et Foster, 2001; Gilio-Whitaker, 2019; Gould et coll., 2008; Pulido, 2000).

 Une grande partie de cette recherche s’est concentrée sur les inégalités aux États-Unis. Cependant, bon nombre des mêmes processus qui façonnent les inégalités environnementales aux États-Unis sont en jeu ailleurs (Agyeman, 2014; Downey, 2015; Faber, 2008; Pellow, 2007; Pellow et coll., 2001).. Prendre une lentille mondiale révèle comment des régions et des continents entiers peuvent faire face à une dynamique similaire à celle des communautés de couleur pauvres aux États-Unis: aux prises avec des histoires d’oppression et de marginalité ainsi que des fardeaux élevés d’exposition toxique ou de dommages et d’exclusions environnementaux (Pellow et al., 2001). L’ouverture de l’échelle géographique de la recherche sur les inégalités environnementales, en particulier aux régions marginalisées du monde telles que l’Afrique subsaharienne, est d’une importance vitale, en particulier alors que les peuples africains cherchent de nouvelles voies de « développement durable » au 21e siècle, cherchant à se tenir debout dans un système mondial qui les a longtemps minés (Mbembe, 2021).

 En ce qui concerne l’Afrique, nous pouvons reconsidérer les questions fondamentales de la recherche sur les inégalités environnementales : qui a accès aux ressources et aux équipements environnementaux ou qui en a le contrôle et qui ne l’a pas fait ? Qui est exposé de manière disproportionnée aux dommages environnementaux? Et, plus important encore, *pourquoi*? Quels processus sociaux (historiquement ancrés) contribuent à expliquer ces inégalités ? Ce chapitre cherche à fournir une brève réponse à ces questions, en passant en revue le sujet des inégalités environnementales en Afrique avec un accent particulier sur l’Afrique de l’Ouest et le pays du Burkina Faso. Nous parlons d’une lacune dans la sociologie environnementale nord-américaine, où les études de cas et les sujets africains ont été largement absents. Plus largement, nous cherchons à remédier à l’inattention générale aux inégalités environnementales en Afrique. La plupart des décideurs internationaux, des agences de développement et des gouvernements africains négligent les questions d’inégalité environnementale. Une perspective est que l’Afrique a d’abord besoin de développement, et que les préoccupations environnementales (sans parler des questions d’inégalités environnementales) peuvent venir plus tard. Certains adeptes de ce point de vue pensent même que l’Afrique est relativement peu polluée et peut raisonnablement absorber davantage de dommages environnementaux, en particulier au nom du développement économique.[[4]](#footnote-4)[[5]](#footnote-5)

Un point de vue différent, dominant parmi de nombreuses organisations mondiales aujourd’hui, est que « l’Afrique est confrontée à de graves défis environnementaux, notamment la dégradation des terres, la déforestation, la perte de biodiversité et l’extrême vulnérabilité au changement climatique » (Programme des Nations Unies pour l’environnement 2021). Cette perspective reconnaît les dommages environnementaux, mais néglige souvent les forces sociales et politiques sous-jacentes qui produisent ces dommages, sans parler des expériences différentielles de dommages environnementaux ou d’exclusion. Les organisations environnementales travaillant en Afrique ont tendance à se concentrer sur les questions de « ressources naturelles » et de conservation de la nature sauvage, considérant souvent la nature comme « là-bas » et ayant besoin d’être protégée contre l’activité humaine, généralement par le biais d’aires protégées (West et al., 2006). En outre, bon nombre de ces institutions mondiales continuent de blâmer les pratiques des Africains pauvres (c’est-à-dire le spectre de la croissance démographique, les braconniers d’éléphants ou les femmes ramassant du bois de chauffage), révélant des vestiges du début de l’ère du « développement durable » qui a présenté la pauvreté elle-même comme la cause de la dégradation de l’environnement (voir Gray et Moseley, 2005). Les questions environnementales africaines – comme elles le sont partout – sont largement imbriquées dans les perspectives dominantes – avec des structures de pouvoir qui produisent simultanément des dommages environnementaux et façonnent qui profite de manière disproportionnée ou est lésé par les politiques environnementales et les changements environnementaux (Robbins, 2012).

Ce chapitre explore les grandes lignes des inégalités environnementales en Afrique. Pour cette revue, nous considérons les inégalités environnementales de manière assez large, y compris: 1) l’inégalité distributive, ou les inégalités matérielles dans les commodités environnementales et l’exposition aux préjudices, 2) l’inégalité participative / procédurale, ou qui peut prendre part aux processus de prise de décision qui façonnent les environnements et l’accès aux ressources, et 3) l’inégalité de reconnaissance, ou dont les connaissances et les pratiques et croyances culturelles sont plus ou moins valorisées[[6]](#footnote-6) (Cole & Foster, 2001; Schlosberg, 2004).. Pour ce bref chapitre, nous nous concentrons principalement sur les inégalités distributives, notant la nécessité de travailler davantage sur les dimensions plus larges (et les intersections) des inégalités environnementales en Afrique. Les inégalités distributives peuvent inclure des expositions disparates à des dommages environnementaux, des impacts sociaux et sanitaires disparates liés à des dommages environnementaux ou un accès disparate aux ressources naturelles. Il peut également inclure un examen plus large de la « répartition relative des fardeaux par rapport aux avantages ». Dans un monde écologiquement égal (ou à peu près égal), ceux qui « reçoivent plus d’avantages que les autres du processus de production et de distribution capitaliste devraient supporter une plus grande part des fardeaux de ce processus », et vice versa (Downey, 2005 : 5). Pourtant, comme nous le verrons, ce n’est souvent *pas* le cas.

Nous commençons par un aperçu des inégalités environnementales entre l’Afrique et les pays les plus riches, puis nous changeons d’échelle pour examiner les inégalités *au sein* des pays africains, en mettant l’accent sur l’Afrique de l’Ouest. Nous explorons ensuite deux études de cas du Burkina Faso, où chaque auteur a mené un travail de terrain (le premier auteur, un Américain blanc, a étudié la production de coton; le deuxième auteur, Burkinabè, a mené des recherches approfondies sur la terre, les ressources naturelles, l’eau et la relation entre la politique néolibérale et le changement environnemental). Compte tenu du manque de recherche en sociologie de l’environnement en Afrique, nous nous appuyons sur l’érudition africaine interdisciplinaire et sur les disciplines voisines – en particulier le domaine de l’écologie politique – pour tracer les contours de l’inégalité environnementale en Afrique.

**2. Les inégalités environnementales en Afrique subsaharienne dans une perspective historique**

***2.1 Inégalités mondiales***

Un axe important de l’inégalité environnementale en Afrique subsaharienne se situe à l’échelle mondiale : l’inégalité *entre* l’Afrique et ses anciens colonisateurs et d’autres nations plus riches et partenaires commerciaux. Les sociologues de l’environnement ont exploré cela à travers le concept d'« échange écologiquement inégal » (EUE) (Clark & Foster, 2009 ; Rice, 2007). Ce concept a des racines dans la théorie des systèmes mondiaux, un corpus d’études qui a remis en question les explications économiques traditionnelles de l’inégalité mondiale. Les théoriciens des systèmes mondiaux soutiennent que les nations les plus riches se sont enrichies non pas par leur ingéniosité, leur savoir-faire technique et leur supériorité inhérente, mais par leur exploitation des nations les plus pauvres (Rodney, 1972; Wallerstein, 2004).. L’EUE étend cette réflexion à l’examen des relations écologiques systémiquement inégales entre les nations « centrales » les plus riches et les nations « périphériques » :

« Trois régions centrales du système mondial moderne – les États-Unis, l’Union européenne et le Japon – sont toutes des importateurs nets d’équivalents de matières premières et d’énergie intrinsèque ... ces flux de ressources asymétriques... contribuer aux inégalités croissantes entre les régions centrales riches du système mondial, d’une part, et les économies extractives appauvries de la périphérie, d’autre part » (Hornborg & Martinez-Alier, 2016, p. 329).

En Afrique, les échanges écologiquement inégaux se produisent comme une tendance des pays africains à exporter des ressources brutes (dont beaucoup ont des impacts environnementaux locaux importants) et à servir de dépôts pour les déchets des pays les plus riches.

Un exemple clair de ces flux de ressources asymétriques se produit dans l’exploitation minière et les (e-)déchets électroniques (Agyeman, 2014; Faber, 2008; Pellow, 2007).. Par exemple, le tantale (coltan) est une matière première essentielle pour l’électronique comme les téléphones cellulaires, les ordinateurs et les appareils de jeu comme les Playstations. Quarante pour cent du tantale mondial est extrait et exporté de la République démocratique du Congo (RDC), une région avec une histoire coloniale turbulente et un conflit important en cours. En lisant ceci, il est probable que vous ayez du tantale de la RDC quelque part près de chez vous dans votre téléphone portable ou votre ordinateur – des appareils qui sont plus largement possédés (et rapidement jetés) dans des pays plus riches que dans des pays comme la RDC (Forti et al., 2020). Une analyse a révélé qu’en 2000, environ les trois quarts du coltan mondial n’étaient consommés que par *dix* pays plus riches (dont les États-Unis, l’Allemagne et la Chine) (Moran et al., 2015). Pendant ce temps, l’extraction du tantale en RDC nuit à la fois aux travailleurs et à l’environnement, exposant les travailleurs à des niveaux dangereux de poussière inhalée (Leon-Kabamba et al., 2018), de radiations (Mustapha et al., 2007) et produisant des paysages écologiques dégradés (Jacka, 2018).

En outre, lorsque les gens aux États-Unis et en Europe « recyclent » leurs appareils électroniques, une partie de ces déchets électroniques est renvoyée en Afrique, comme au site de déversement de déchets électroniques d’Agbogbloshie à l’extérieur d’Accra, au Ghana, où les gens trient et brûlent manuellement des appareils électroniques afin d’extraire de petites quantités de minéraux précieux (voir le documentaire de Krones & Weigensamer, 2018; Little, 2019). Lors du traitement de ces déchets électroniques, les travailleurs et l’écosystème local sont exposés à de nombreux sous-produits toxiques, et un nombre croissant de recherches ont montré que le traitement des déchets électroniques était associé à une longue liste d’effets néfastes sur la santé, notamment **«**des issues de naissance défavorables, un développement neurologique altéré, des résultats d’apprentissage indésirables, des dommages à l’ADN, des effets cardiovasculaires indésirables, des effets respiratoires indésirables, des effets indésirables sur le système immunitaire, maladies de la peau, perte auditive et cancer » (Forti et coll., 2020, p. 64). End’autres termes, les consommateurs de téléphones portables aux États-Unis et en Europe ne bénéficient que des avantages de ces ressources, tandis que les populations des pays africains (et d’autres pays « périphériques ») supportent les conséquences environnementales et sanitaires de l’approvisionnement et de l’élimination de ces ressources: un exemple classique d’une répartition inégale des avantages et des fardeaux.

 La relation environnementale inégale de l’Afrique avec les nations les plus riches a des racines profondes dans l’histoire coloniale, comme nous l’explorerons plus en profondeur dans nos études de cas au Burkina Faso. Il convient de rappeler aux lecteurs que « le but principal de la domination coloniale (était) l’exploitation du pays colonisé » (Crowder, 1968, p. 169). La révolution industrielle, qui a produit une accumulation de richesses dans les pays centraux, reposait fondamentalement sur l’extraction des ressources impériales dans les colonies (Beckert, 2015; Luxemburg, 2015), ce que Clark et Foster (2009) appellent « impérialisme écologique ». De la fin des années 1800 à la première moitié du 20e siècle, les colonisateurs européens en Afrique se sont concentrés sur l’extraction des ressources, la construction de routes et de chemins de fer pour exporter des matières premières, la mise en place de systèmes agricoles de plantation ou l’exigence de quotas de culture. L’extraction des ressources reposait sur divers systèmes de travail forcé, notamment en Afrique de l’Ouest Français (Cordell et al., 1996; Crowder, 1968).. Le travail forcé au Congo belge était d’une horreur insondable, tuant et mutilant des millions de Congolais à la fin des années 1800, tous à la recherche de caoutchouc et d’ivoire pour l’Europe (Hochschild, 1999).

 Il convient également de rappeler aux lecteurs comment le vol de terres, le pillage et le pillage purs et simples, et le travail forcé de l’époque coloniale étaient idéologiquement justifiés. Les colonisateurs se sont inspirés du langage de la bonne volonté humanitaire, d’une « mission civilisatrice » apportant la lumière au continent « sombre » et aux peuples dits arriérés et primitifs d’Afrique. Ces discours racistes (comme ceux des États-Unis à cette époque) n’étaient pas enracinés dans l’observation empirique de différences raciales apparentes, mais créés par la nécessité de justifier l’exploitation humaine et environnementale (Mbembe, 2021).

 Il est peut-être tentant de croire que cette ère de racisme et de pillage des ressources se limite à l’histoire, un épisode atroce et regrettable, mais qui a clairement pris fin lorsque la plupart des nations africaines ont accédé à l’indépendance dans les années 1960. Pourtant, les modèles d’échanges écologiquement inégaux entre l’Afrique et les nations les plus riches se sont poursuivis, parallèlement aux discours racistes qui traitent les Africains et les pays africains comme des « sous-développés », un langage qui a remplacé « non civilisé » mais qui continue de traiter les Africains comme incapables de gérer leurs propres ressources (Agrawal, 1997 ; Pierre, 2020).

Deux programmes politiques en particulier ont facilité des modèles continus, bien qu’hétérogènes, d’extraction inégale des ressources et d’inégalité environnementale : 1) « ajustement structurel » néolibéral et 2) « développement durable ». Le premier fait référence à une période de vaste restructuration gouvernementale qui a commencé dans les années 1980. Cette période a vu la montée de l’idéologie néolibérale : la conviction que les marchés libres, l’entreprise privée et la déréglementation créeraient de la croissance économique et du progrès social (Harvey, 2005). Guidés par cette idéologie, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont cherché à restructurer la plupart des gouvernements des pays « en développement », qui étaient confrontés à de graves crises de la dette. La Banque mondiale et le FMI ont proposé de renflouer les gouvernements, mais avec des conditionnalités attachées (en d’autres termes, nous vous donnerons de l’argent à [[7]](#footnote-7)*la condition que*...). Ces conditionnalités et les programmes associés ont fini par être appelés « programmes d’ajustement structurel » (PAS) et ont radicalement remodelé les gouvernements africains. Les PAS ont réduit les dépenses publiques dans tous les domaines (y compris pour les soins de santé et l’éducation), ouvert les pays aux investissements financiers étrangers, réduit les « obstacles au commerce » et forcé les gouvernements à privatiser l’industrie ou les services publics (G. Harrison, 2004; Van de Walle, 2001).. L’idée était que les petits gouvernements et les marchés libres produiraient une plus grande croissance économique et un meilleur bien-être pour tous, bien que la plupart des évaluations aient depuis révélé que les PAS avaient des conséquences dévastatrices dans tous les domaines (Downey, 2015; Vreeland, 2003). En outre, en termes d’injustice participative ou procédurale, les PAS étaient également très antidémocratiques. Comme Downey (2015) l’a montré de manière convaincante, les institutions mondiales non démocratiques (elles-mêmes fortement influencées par les intérêts des États-Unis et des entreprises) ont donné aux peuples et aux dirigeants africains très peu de choix dans leur auto-gouvernance.

La restructuration néolibérale a eu des conséquences importantes sur l’environnement et les inégalités. Les PAS ont forcé les économies africaines à s’éloigner de l’industrie ou de la production locales pour se concentrer plutôt sur l’exportation de matières premières provenant de l’agriculture, du bois, de l’exploitation minière ou du pétrole. Par exemple, au cours de cette période, de nombreux pays africains ont révisé leurs lois minières nationales pour permettre aux entreprises étrangères une plus grande marge de manœuvre. Les opérations minières sont maintenant des économies d’enclave extractives, souvent fortement protégées par des gardes armés et une présence militaire, et exploitées par des sociétés étrangères qui paient peu d’impôts aux gouvernements africains. Aujourd’hui, la grande majorité des richesses et des ressources produites par ces mines quittent tout simplement l’Afrique (Downey, 2015 ; Ferguson, 2006). Une partie de l’argent que les gouvernements africains *collectent* sert à rembourser les intérêts sur les prêts qu’ils doivent aux banques internationales et aux organisations de développement. Les PAS ont ainsi reproduit le modèle colonial d’extraction des ressources, obligeant les gouvernements à continuer d’envoyer des ressources environnementales *hors* d’Afrique, tout en produisant des dommages environnementaux chez eux (c’est-à-dire des paysages dénudés, la pollution de l’eau, les résidus miniers et l’utilisation de pesticides dans l’agriculture axée sur l’exportation). Les PAS ont également jeté les bases de ce que beaucoup ont appelé « l’accaparement des terres » ou la « ruée vers les terres » en Afrique ces dernières années. Dans le cadre de la lutte contre la faim et l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, de grandes entreprises internationales ainsi que des gouvernements (par exemple Olam, Walmar International, Cargill et Unilever, Yara; de nombreuses entités gouvernementales du Moyen-Orient et d’Asie) achètent et exploitent de vastes étendues de terres en Afrique, présentées comme la « nouvelle frontière de l’agro-industrie » (Delcourt, 2019).

 Un deuxième appareil mondial, moins évident, produit également des inégalités environnementales persistantes entre l’Afrique et les nations mondiales plus riches. Alors que les pays occidentaux sont de plus en plus préoccupés par les questions environnementales, ils ont largement adopté une idéologie de « développement durable » ou de « croissance verte » qui considère les problèmes environnementaux comme résolvables par une gestion scientifique mondiale (occidentale, dirigée par des experts) et des solutions néolibérales qui cherchent à privatiser la nature afin de la protéger (Bakker, 2010; Goldman, 1998; Igoe et Brockington, 2007).. Pourtant, beaucoup de ces efforts impliquent de traiter l’Afrique comme un « puits » pour la pollution occidentale, comme dans les efforts pour compenser les émissions de carbone (nation riche) en achetant des forêts en Afrique, des efforts qui peuvent déposséder ou exclure les populations locales de la gestion de leurs terres (Lyons & Westoby, 2014). Dans d’autres cas, les efforts visant à conserver le « patrimoine de l’humanité » sous la forme de la conservation de la biodiversité se concentrent généralement sur les pays du Sud, y compris l’Afrique, mais tiennent rarement compte de la façon dont les populations locales vivent avec et dans ces écosystèmes. Les efforts de développement durable et de conservation (pas uniformément, mais souvent) reproduisent les attitudes coloniales selon lesquelles les Occidentaux ont une capacité unique de comprendre et de gérer l’environnement (voir Agrawal, 1997; Lettre ouverte, 2020) – une attitude qui produit une injustice participative et reconnue dans la gestion environnementale mondiale et continue d’opérer sur l’échafaudage des croyances racistes dans le manque ou l’incapacité des Africains (Pierre, 2020). Tout comme le racisme aux États-Unis a produit et justifié des inégalités environnementales, nous voyons également le racisme environnemental opérer au niveau mondial.

 Enfin, le changement climatique représente une inégalité environnementale mondiale fondamentale et persistante qui est particulièrement aiguë pour l’Afrique. Les Africains ont contribué à très peu d’émissions mondiales de gaz à effet de serre, tant historiquement qu’aujourd’hui. Alors que l’Afrique subsaharienne moyenne n’a émis que 0,8 tonne métrique de carbone en 2018, la personne moyenne aux États-Unis a émis 15,2 tonnes, soit près *de vingt fois* plus (Banque mondiale, 2020)! Malgré cela, les Africains sont sur le point de subir certaines des conséquences les plus graves du changement climatique, y compris les sécheresses et les vagues de chaleur qui affecteront grandement la production agricole pluviale et modifieront les écologies des ravageurs et des maladies (Fields, 2005). Cela produit une double exposition : en raison de décennies de restructuration économique néolibérale, les gouvernements africains sont confrontés à l’assaut du changement climatique mais disposent de peu de ressources pour répondre aux crises en cours (Blaikie et al., 1994 ; O’Brien et Leichenko, 2000).

***2.2. Inégalités environnementales en Afrique***

 Bien qu’il soit important de mettre en évidence les inégalités à l’échelle mondiale entre l’Afrique et les pays les plus riches, l’échelle mondiale de l’analyse néglige néanmoins la façon dont les politiques environnementales se déroulent *dans* les régions et les nations africaines. Comme le remarque Newell (2005 ),

« Un peu comme leurs homologues du Nord, les élites du tiers monde ont tendance à ne pas vivre à proximité de sites de déchets toxiques, d’installations nucléaires ou de ceintures industrielles produisant des produits chimiques dangereux » (p. 74) ... Néanmoins, « les modèles d’exploitation qui existent dans les pays selon les lignes de classe, de caste, de race et de sexe sont souvent exacerbés par les pressions économiques mondiales » (p. 87).

En effet, bon nombre des questions abordées ci-dessus en ce qui concerne l’exploitation Nord/Sud (ou Centre/Périphérie) et les économies extractives coloniales et néocoloniales exacerbent et remodèlent également les inégalités *en* Afrique. Depuis les années 1990, les PAS ont eu un effet général d’accroissement des inégalités (Forster et coll., 2019; Vreeland, 2003), exacerbant souvent les inégalités préexistantes, mais avec des résultats inégaux et conditionnels alors que les gens contestaient et naviguaient dans de nouvelles configurations politiques.

Une partie de la littérature la plus perspicace sur les inégalités environnementales en Afrique provient du domaine interdisciplinaire de l’écologie politique, un ensemble lâche d’érudits qui soutiennent que les questions environnementales sont toujours façonnées par le pouvoir (politique) – d’où le terme d’écologie « politique » (Robbins 2004). L’écologie politique a repoussé les récits dominants du déclin environnemental en Afrique : les « écologies apolitiques » du malthusianisme qui attribuent les problèmes environnementaux à la croissance démographique ou aux comportements des pauvres (Gray & Moseley, 2005 ; Leach & Mearns, 1996).

En revanche, l’écologie politique s’est concentrée sur les questions d’accès et de contrôle des ressources, les processus de marginalisation, les déséquilibres de pouvoir à plusieurs échelles, les conflits et la résistance. De nombreuses études d’écologie politique classiques ont révélé des inégalités complexes et changeantes entre les sexes en matière d’accès et de contrôle des ressources, en particulier dans les milieux agricoles où les communautés cultivent de plus en plus de cultures commerciales et axées sur l’exportation. Les femmes perdent parfois l’accès aux ressources, mais élaborent des stratégies de résistance (Carney, 1993; Wooten, 2003), ou ils peuvent y avoir accès, mais se heurtent à un refoulement (Schroeder, 1999). Cette littérature a montré comment l’accès et le contrôle des ressources environnementales sont souvent médiés par la politique locale de genre – en interaction avec d’autres lieux sociaux en fonction de l’ethnicité, de la classe ou d’autres dimensions du statut social (Carr, 2008; Luna, 2019).

De nombreuses inégalités environnementales au niveau local entraînent des conflits importants sur les ressources, en particulier face à la privatisation des ressources (voir la section 4.2). Un autre axe de conflit oppose les élites africaines (souvent les gouvernements) et les groupes exclus du pouvoir politique et les avantages matériels de l’extraction des ressources. Au Nigeria, par exemple, le gouvernement opère depuis des décennies dans le cadre d’une « alliance habile » avec des compagnies pétrolières multinationales comme Shell et Chevron, qui ont extrait du pétrole du delta du Niger. Depuis les années 1990, l’armée nigériane a violemment réprimé les mouvements de résistance de la population locale ; d’abord le mouvement ogoni, dont le leader Ken Saro-Wiwa a été assassiné, puis le mouvement pour l’émancipation du delta du Niger, un soulèvement qui a conduit à une violence extraordinaire au début des années 2000 (Watts, 2009). Ces violentes contestations ont éclaté au milieu de la fumée des éruptions de pétrole, des déversements de pétrole et de la destruction des écosystèmes et des moyens de subsistance. Cette pollution de l’environnement et cette enceinte de ressources ont nui de manière disproportionnée aux populations locales tout en bénéficiant à une élite peu nombreuse; selon Watts, « quatre-vingt-cinq pour cent des revenus pétroliers reviennent à un pour cent de la population » (2009 : 4). Dans de nombreux cas, les économies d’extraction enclavées qui profitent aux élites mondiales sont réalisées grâce à la coopération (plutôt à la cooptation) des élites locales qui se taillent leur propre part d’avantages. La destruction écologique (ou écocide) est ainsi commise en tandem avec la destruction humaine (génocide) (Lynch et al., 2021).

**3. Études de cas sur les inégalités environnementales au Burkina Faso**

Nous passons maintenant à deux études de cas d’inégalités environnementales au Burkina Faso, pays d’Afrique de l’Ouest. Avec une superficie de 274 200 kilomètres carrés (km²), à peu près la même taille que l’État américain du Colorado, le Burkina Faso est un pays enclavé situé dans la zone sudano-sahélienne, marqué par des sécheresses climatiques chroniques depuis plusieurs décennies (Fontes & Guinko, 1996). Le Burkina Faso a une population d’environ 20 millions de personnes (INSD, 2020). Comme beaucoup d’autres pays d’Afrique de l’Ouest, le Burkina Faso a été colonisé par la France (au cours de laquelle il a été nommé Haute-Volta) et a obtenu son indépendance en 1960. Le Burkina Faso a connu une brève période de leadership anti-impérialiste sous Thomas Sankara dans les années 1980, mais l’assassinat de Sankara a cédé la place à une période de règne de près de 30 ans (1987-2014) sous Blaise Campaore, au cours de laquelle le Burkina Faso a suivi la majeure partie du manuel néolibéral d'« ajustement structurel » (Zagré, 1994).

Une majorité de Burkinabès (« Bur-key-NAH-bay ») vit dans des zones rurales, cultivant pour la subsistance (cultures comme le mil, le sorgho, le maïs, les arachides et les haricots) ainsi que pour la vente, et l’élevage d’animaux. Les activités agricoles emploient plus de 80% de la population, et ont longtemps été la principale source de revenus (coton notamment) de l’économie burkinabè, avant d’être surclassées par l’or depuis les années 2010 (Engels, 2018 ; Werthmann, 2017). En raison des sécheresses répétées et de la faible productivité des sols sur la majeure partie du territoire, les rendements agricoles sont incertains et parfois déficitaires, ce qui provoque des crises alimentaires persistantes (Engels, 2015; Tankari, 2020). Ces crises alimentaires, aggravées par les effets combinés des attentats terroristes (qui durent depuis 2015), de la pandémie de Covid-19 et de la variabilité climatique (FSIN, 2020 ; Zidouemba et al., 2020), ont considérablement augmenté les flux migratoires des populations rurales – des zones arides du Centre et du Nord en particulier – vers les villes ou les zones fertiles de l’Ouest et du Sud et vers les pays voisins comme la Côte d’Ivoire et le Ghana (Cordell et al., 1996 ; Zagré, 1994)..

Dans ce qui suit, nous explorons deux études de cas d’inégalités environnementales au Burkina Faso : les terres et les ressources naturelles, et le cas du coton et des pesticides, en tirant en évidence l’interaction des processus mondiaux et des inégalités au niveau local, ainsi que les inégalités historiques et actuelles. ***3.1 Terres et ressources naturelles***

Au Burkina Faso précolonial, les « ressources naturelles » étaient gérées par des chefferies traditionnelles (prêtres de la terre/maîtres de terre ou *chefs de terre*) ou des anciens de la lignée dans les villages ou les communautés. Dans une agriculture autosuffisante, la terre était perçue et gérée comme une ressource commune; les droits d’utilisation ont été accordés aux membres de la communauté, avec la primauté aux chefs de famille masculins, tandis que des droits d’utilisation délégués ou temporaires ont été attribués aux femmes, aux jeunes et aux migrants. Avec la conquête coloniale, le régime foncier traditionnel a été contesté en faveur du système juridique / normatif colonial Français. Français hégémonie a été inscrite dans les *codes Indigénat*, appliqués entre 1887 et 1946, qui ordonnaient le travail forcé pour l’exécution du programme économique colonial. Cela comprenait la foresterie et les plantations, l’entretien des jardins des fonctionnaires administratifs et la culture et la récolte de produits horticoles (y compris le coton) (Cordell et al., 1996; Crowder, 1968; Isaacman et Roberts, 1995). Les activités coloniales étaient centrées sur le développement et l’extraction des ressources du territoire.

Par ailleurs, la loi de finances de 1900 accentue l’exploitation des ressources naturelles et durcit les conditions d’application des *Codes Indigénat* en Afrique de l’Ouest francophone, et au Burkina Faso en particulier (Korbéogo, 2013, p. 78). Dans cette logique, la politique des aires protégées et des forêts classées – visant officiellement à la protection de l’environnement contre la déforestation – a également légitimé le contrôle colonial des terres (appropriation par dépossession des peuples autochtones) ainsi que la restriction de l’accès des peuples autochtones aux ressources de la flore et de la faune pour les activités de chasse et de cueillette. Durant cette période coloniale, les aires protégées couvraient près de 14 % du territoire national, estimé à environ 139 000 km² (MEEVCC, 2020).

Délimitées dans des zones urbaines et rurales, ces aires protégées étaient des enclaves écologiques répondant aux besoins impériaux de la conservation de la nature ainsi qu’à des fins de chasse et de tourisme, dont l’accès était exclusivement réservé aux administrateurs coloniaux et aux Blancs. La création d’aires protégées a forcé les déplacements et les réinstallations ou confiné les populations locales qui, par conséquent, ont été dépossédées des droits de propriété et d’utilisation de leurs terres ancestrales, y compris la perte de zones agricoles et de pâturage, et l’interdiction de la récolte et de la chasse. Par exemple, le parc urbain *de Bangr Weoogo* (qui en langage moore signifie la forêt du savoir), est un parc de 90 hectares dans le centre-ville de Ouagadougou. Il a été enregistré en 1917 par l’administration coloniale Français, et l’accès était clairement interdit à la population indigène (Bondaz, 2011, p. 3). Pour cette raison, dans le Burkina colonial, les aires protégées étaient considérées par certains peuples autochtones comme des symboles de l’hégémonie environnementale coloniale; ils étaient des marqueurs de l’inégalité environnementale fondée sur la différenciation raciale. Les droits d’accès aux ressources naturelles étaient structurés par l’identité raciale, avec la suprématie blanche sur les Noirs.

Cet impérialisme environnemental (Clark & Foster, 2009; Grove & Grove, 1996), ou racisme environnemental (Holifield, 2001) a été dénoncé par un chef de village interrogé :

"(...) Le souvenir que nous avons de Français colonisation est marqué par la violence, le travail forcé dans les opérations de plantation d’arbres et de construction de routes, par exemple. Après nous avoir vaincus militairement, les [colonisateurs] blancs se sont proclamés rois des villages et de la brousse. Les populations locales comme celles de Fada N’Gourma ont été dépossédées de leurs terres ancestrales et confinées dans de petites zones. Pour avoir accès aux ressources naturelles, il faut avoir l’autorisation de l’administration coloniale. Les contrevenants ont été arrêtés, jugés et condamnés à payer des amendes ou une peine d’emprisonnement. Ce qui signifie que les Noirs et la Nature étaient sous la domination des Blancs » (Fada N’Gourma, novembre 2007).

En effet, les politiques d’enregistrement foncier dans les colonies francophones et anglophones d’Afrique de l’Ouest en général et au Burkina Faso en particulier n’ont pas reçu l’appui des peuples autochtones (Berry, 1993; Biebuyck, 1963; Lavigne-Delville et coll., 2000).. Face à la résistance indigène contre les « accaparements » coloniaux et leurs inégalités inhérentes, l’administration coloniale a été contrainte d’intégrer les chefferies villageoises dans sa chaîne de commandement ; ce processus d’hybridation a ainsi généré un pluralisme institutionnel dans la gouvernance foncière.

À partir de 1960, le régime foncier et la gestion des aires protégées sont assurés par l’État burkinabè postcolonial, héritier du système colonial. La gouvernance des terres et des ressources est devenue cogérée entre les institutions de l’État et les chefferies traditionnelles, dont les racines sociopolitiques et la légitimité traditionnelle les rendent influentes dans les arènes locales. En l’absence de réformes juridiques significatives après l’indépendance, les inégalités foncières coloniales se sont donc reproduites. Au fur et à mesure que le pays s’est intégré dans les chaînes de valeur mondiales – en dehors des produits céréaliers – son système agricole est resté orienté vers la production de matières premières pour les industries occidentales (comme nous le verrons avec l’exemple du coton dans la section suivante).

Ces dernières années, le « boom minier » (Chouli, 2014) a marqué près de 40 % du territoire du Burkina Faso pour l’exploration et l’exploitation minière depuis 2018, parfois au mépris des exigences officielles (Engels, 2018). Classé parmi les cinq plus grands producteurs d’or en Afrique (Valcambi, 2020), le Burkina Faso accorde des permis d’exploration et d’exploitation minière industrielle à des sociétés privées internationales (par exemple, Endeavor Mining et Iamgold Essakane SA du Canada, Nordgold de Russie, MNG Gold de Turquie). Outre les nombreux conflits socio-environnementaux liés aux sites miniers artisanaux, les sociétés minières aurifères industrielles ou artisanales étendent parfois leurs activités au-delà des zones qui leur sont attribuées ; ces expansions illégales/illicites créent souvent des conflits violents entre les exploitants miniers et les habitants des villages (Engels, 2018; Luning, 2008; Werthmann, 2017). Ces conflits concernent l’accès aux terres agricoles et aux pâturages, la pollution de l’air et de l’eau par les produits chimiques utilisés par les sociétés minières (y compris le mercure et l’arsenic), les déplacements forcés ou l’absence ou l’insuffisance de compensation pour les populations locales.

En effet, le cadre législatif et politique national a favorisé la privatisation des ressources naturelles, ce qui accroît les inégalités environnementales. En dehors du régime Sankara, le régime foncier postcolonial reste largement néolibéral, en particulier depuis les années 1990. Dans cette dynamique, quatre réformes agraires (1991, 1996, 2009 et 2012) ont progressivement facilité l’acquisition de titres de propriété privés individuels de terres urbaines et rurales. Œuvres anciennes et récentes (Hilgers, 2008; Korbéogo, 2021; Marrengane et coll., 2021; Peters, 2004) montrent que l’urbanisme en Afrique crée souvent des opportunités d’accaparement des terres ou de capture de la valeur foncière par les « chefs traditionnels » et les élites politiquement et économiquement puissantes. Tant en milieu urbain que rural au Burkina, les récentes réformes agraires ont permis aux élites locales (par exemple, les maires, les fonctionnaires, les autorités traditionnelles et les sociétés immobilières privées) de bénéficier de la spéculation à grande échelle et de l’accaparement des terres (ANBF, 2016 ; Korbéogo, 2021).

Un exemple significatif est le Millennium Challenge Burkina Faso Compact, signé en juillet 2009 entre le gouvernement du Burkina Faso et les États-Unis, pour encourager l’enregistrement foncier paysan (Korbéogo, 2015; MCC, 2015). Outre les communes rurales bénéficiant du projet pilote de sécurité foncière, le nouveau mécanisme institutionnel a favorisé l’émergence de « nouveaux acteurs » qualifiés d’agro-business hommes/femmes (opérateurs économiques, entrepreneurs politiques et fonctionnaires) et la prolifération des sociétés immobilières privées. L’ancien maire de la commune rurale de Bama, située à 25 kilomètres de Bobo Dioulasso (la deuxième plus grande ville du Burkina Faso), témoigne de l’accaparement des terres rurales par les riches :

« Les lois foncières sont faites pour les gens qui connaissent la valeur de la terre et qui peuvent se le permettre. Dans notre commune [Bama], plusieurs dirigeants politiques et hommes d’affaires vivant à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ont acquis de vastes terrains. Ces dirigeants passent par des intermédiaires qui les mettent en contact avec les détenteurs coutumiers de la terre, et comme ils se présentent comme des gens qui veulent cultiver, cela facilite l’acquisition de terres pour des sommes d’argent bien inférieures à la valeur réelle de la terre. Par la suite, ces derniers ont érigé des clôtures autour de la zone et ont ensuite pris les mesures nécessaires pour acquérir le droit foncier. Ces pratiques ont accéléré la cession des terres locales aux migrants, ce qui provoque une pénurie de terres et conduit à des conflits fonciers » (Bama, août 2010).

Le 6 juillet 2020, certains habitants de Bama, mécontents et contestant la légalité des *lotissements* (parcelles nouvellement privatisées), ont organisé une marche de protestation pour exiger la cessation des activités de leur municipalité ainsi que la suspension des *lotissements*. Même si la manifestation a été dispersée par la police, les manifestations persistent et provoquent des tensions entre les groupes stratégiques locaux (par exemple, les autochtones contre les migrants) (Diarra, 2020). Les acquisitions de terres à Bama s’étendent parfois sur plus de 200 hectares et appartiennent souvent à des politiciens, des fonctionnaires, des « grands hommes » et des « grandes femmes ». En outre, le rapport de 2006 du Ministère de l’agriculture sur les demandes de titres fonciers ruraux montre que 60 % des demandeurs sont des résidents de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Cette situation révèle l’inégalité d’accès à la terre entre les habitants du village et les habitants de la ville.

En outre, les inégalités préexistantes entre les sexes en matière d’accès à la terre ont été renforcées par les processus de privatisation. La domination masculine et l’inégalité entre les sexes dans l’accès aux ressources ont été historiquement construites par la socialisation, la division du travail social et ordonnées par les institutions et les normes traditionnelles. Dans les sociétés patriarcales telles que les *Moose* et *les Gourmantche* (habitants de la région de Gourma) (Korbéogo, 2013, 2014), la filiation, la succession et le patrimoine sont organisés selon des normes androcentriques, ce qui favorise les hommes en raison de leur statut socialement assigné en tant que chefs de ménage et principaux pourvoyeurs de subsistance domestique. Les relations sociales genrées justifiaient l’exclusion traditionnelle des femmes de participer à des travaux agricoles tels que le défrichement de nouveaux champs, considérés comme un moyen d’appropriation sociale de la terre. La privatisation des terres au moyen de titres individuels a perpétué et, à certains égards, exacerbé les exclusions des femmes de la terre. Les titres fonciers individuels remplacent ce qui était auparavant des systèmes très complexes de droits fonciers et d’utilisation (Kevane et Gray, 1999). Alors que dans certains cas, les femmes peuvent obtenir de nouvelles possibilités d’accéder à la terre par le biais du marché (Kevane et Gray, 1999), dans d’autres cas, les femmes peuvent perdre ce qui était auparavant des droits d’usufruit (droits d’utiliser des parties des ressources sur la terre) (Gray et Kevane, 2001). Les femmes sont également souvent perdantes dans les négociations politiques sur le régime foncier; un diagnostic du projet de sécurité foncière du Millenium Challenge Compact montre que sur 5 000 demandes de titres fonciers, seulement deux pour cent (2 %) impliquaient des femmes.

***3.2 Coton et pesticides***

Nous passons maintenant à une étude de cas sur le coton, fil conducteur de l’histoire coloniale du Burkina Faso et qui reste la culture commerciale d’exportation la plus importante au Burkina Faso. Les exportations de coton produisent jusqu’à 300 à 500 millions de dollars américains en recettes d’exportation chaque année, juste derrière l’or (FMI, 2016). De manière significative, l’État met l’accent sur la production de coton en partie en raison de la pression de la Banque mondiale, du FMI et d’autres prêteurs qui cherchent à maximiser la croissance économique (et donc à rembourser les prêts). La production de coton est donc fortement influencée par les conditions imposées par le FMI et la Banque mondiale à l’activité économique du Burkina Faso.

Le coton a également de longues racines dans l’histoire coloniale. Dans la première moitié du20eme siècle, la France a mis en œuvre divers programmes de taxation, de travail forcé et de quotas de coton pour tenter de contraindre les Africains de l’Ouest à cultiver du coton pour l’industrie textile Français (Cordell et al., 1996; Crowder, 1968; Isaacman et Roberts, 1995). Bien que les Africains aient résisté à ces programmes de manière créative et souvent couronnée de succès (Bassett, 2006; Cordell et al., 1996), ces programmes onéreux – soutenus par la violence des *Indigénat* – ont néanmoins radicalement remodelé la vie rurale et les pratiques agricoles en Afrique de l’Ouest, en particulier en contribuant à de nouveaux modèles de migration et de travail salarié alors que les Burkinabés cherchaient des moyens de vivre au sein d’un régime colonial oppressif (Cordell et al., 1996).

Après l’indépendance en 1960, la production de coton est restée étroitement contrôlée et associée à l’industrie textile Français pendant les dernières décennies du20e siècle (Dowd-Uribe, 2014). En outre, le cadre plus large de la modernisation agricole (qui favorise l’utilisation des pesticides) est enraciné dans ce que de nombreux chercheurs appellent le « capitalisme racial »: comment le capitalisme mondial et la modernisation sont entrelacés avec des histoires d’exploitation du travail racialisée et des systèmes idéologiques /agricoles qui justifient les inégalités racialisées (Itzigsohn & Brown, 2015; Matlon, 2016; Murphy, 2021; Williams, 2020). Au Burkina Faso, les pesticides sont largement (mais pas uniformément) associés aux attributs de statut de la « modernité » et de la montée dans une hiérarchie raciale mondiale (Luna, 2018 ; Luna et coll., 2021; Stein & Luna, 2021).

La production contemporaine de coton est truffée d’inégalités environnementales, tant entre les agriculteurs et les pays les plus riches qui consomment leur coton, qu’entre les acteurs au Burkina Faso (Gray et al., 2018 ; Gray et Dowd-Uribe, 2013; Luna, 2018). À l’échelle mondiale, la production de coton représente une forme d’échange écologiquement inégalitaire. Quatre-vingt-dix-huit pour cent du coton du Burkina Faso est exporté (Sylla, 2017), généralement sous forme brute sans valeur ajoutée, depuis que la fabrication textile locale a été fermée pendant la période d’ajustement structurel (Zongo, 2014). Un agriculteur interrogé a expliqué : « Nous, au Burkina, nous exportons notre sueur et notre sol. Le coton que nous vendons ? C’est notre sol et notre sueur, ce sont les principaux ingrédients. La même chose avec tout cela. Que nous reste-t-il? Sol fatigué et corps fatigués. » Cette explication perspicace de l’inégalité écologique des échanges décrit comment le coton exporté incarne littéralement le travail des agriculteurs ainsi que les ressources écologiques du sol des agriculteurs burkinabé, qui s’est dégradé au cours de décennies de production intensive de cultures commerciales et nécessite maintenant l’ajout d’engrais. Les besoins alimentaires et environnementaux des agriculteurs peuvent être marginalisés; comme Cheru l’a observé à la suite de la première série de réformes néolibérales dans les années 1980 : « la rareté des terres, de l’eau, du crédit et de la technologie est préemptée par le secteur des exportations tandis que les besoins des petits agriculteurs dans les domaines de la conservation des sols, du reboisement et de la sécurité alimentaire sont ignorés » (1992). L’utilisation croissante d’herbicides, par exemple, semble réduire la capacité des femmes à cultiver des légumes ménagers à l’intérieur et le long des bords de leurs champs.

 Les producteurs de coton utilisent également des quantités importantes de pesticides hautement nocifs, y compris des insecticides comme *le chlorpyrifos*, qui s’est avéré avoir des effets neuro-développementaux importants sur les enfants. Les jeunes hommes mélangent des produits chimiques, souvent à mains nues, remplissant des pulvérisateurs à dos et passant des heures à marcher dans les champs, à pomper les pulvérisateurs et à brumiser les produits chimiques toxiques dans les champs (et eux-mêmes). Ils portent rarement des équipements de protection. De plus, les membres de leur famille rentrent régulièrement dans les champs directement après la pulvérisation, et les familles boivent de l’eau et lavent les vêtements dans les ruisseaux directement à côté des champs. Les agriculteurs signalent des cas réguliers d’empoisonnement aux pesticides, allant des maux de tête et des symptômes « semblables à ceux du rhume » à des épisodes plus aigus de vomissements et de symptômes neurologiques. Malgré tout cela, la plupart des producteurs de coton gagnent très peu d’argent et un grand nombre d’entre eux s’endettent en raison de la culture du coton (Gray, 2008; Gray et coll., 2018; Gray et Dowd-Uribe, 2013).

 L’utilisation de pesticides représente donc une inégalité environnementale en termes de ce que Downey (2005) appelle la « répartition relative des avantages et des inconvénients », où  les personnes qui bénéficient de la production de coton – les consommateurs, les entreprises textiles mondiales, les entreprises agroalimentaires, les banques, les employés du gouvernement et les employés du secteur du coton – ne sont pas les mêmes personnes qui subissent les dommages. de la production de coton. En outre, pour de nombreux agriculteurs, les insecticides semblent plus être un impératif qu’un choix (en particulier dans la mesure où la société cotonnière d’État dit aux agriculteurs de les utiliser), ce qui représente une inégalité participative. De nombreux agriculteurs ont aujourd’hui l’impression d’avoir très peu leur mot à dire dans le secteur du coton dans son ensemble. Cela s’est aggravé à la suite de la restructuration néolibérale dans les années 1990 et au début des années 2000, et de la création d’un syndicat des producteurs de coton que la plupart des petits agriculteurs considèrent comme coopté par les agriculteurs plus riches (Dowd-Uribe, 2014; Engels, 2021).. Ces inégalités ne passent pas inaperçues auprès des producteurs de coton, dont beaucoup sont très en colère contre ce système inégal et l’ont toujours fait (Bassett, 2006) et continuent de s’engager régulièrement dans des niveaux variables de protestation contre ceux qu’ils considèrent comme mangeant les fruits de leur travail (Engels, 2021; Luna, 2019).

**4. Effets sociopolitiques des inégalités environnementales**

***4.1 Détérioration des moyens de subsistance***

Les inégalités environnementales créent et exacerbent la détérioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales, qui se traduisent par la précarité économique, l’insécurité alimentaire, la mobilité ou les déplacements forcés, la nécessité de changer de profession ou de moyens de subsistance et une mobilité sociale plus large vers le bas. Dans les zones rurales, cette détérioration des conditions peut être causée par l’expropriation des terres, la dégradation des sols agricoles fertiles ou le rétrécissement des zones de pâturage pour les animaux – qui peuvent tous être induits par des projets forestiers et miniers ou la prédation des terres par des acteurs dominants ou des groupes sociaux (voir section 3.1). Les cultures commerciales intensives peuvent également rendre les agriculteurs en situation d’insécurité alimentaire lorsqu’ils sont à court de liquidités, en particulier les agriculteurs les plus pauvres qui sont plus susceptibles de s’endetter. Dans les zones urbaines et périurbaines, la privatisation des terres et des ressources est également à l’œuvre, produisant un accès inégal aux ressources productives telles que la terre et l’eau pour les activités de résidence ou d’agriculture urbaine. Les résidents ruraux et urbains font des critiques similaires des injustices produites par la privatisation :

(Rural) : « Avant, nous étions pauvres, mais depuis l’avènement du projet hydro-agricole de Bagré [un projet de barrage, d’irrigation et d’agriculture financé par la Banque mondiale au milieu des années 2010], notre situation s’est aggravée. Nous avons perdu nos terres agricoles sans compensation suffisante, et lorsque la zone rizicole a été développée, l’accès était très sélectif. La superficie était très petite, [entre 0,5 et 1 hectare], et les familles paysannes ne pouvaient pas se nourrir et en tirer des revenus monétaires [...]. L’autre gros problème est l’accès à l’eau. Les grands producteurs installent des pompes motorisées pour obtenir de l’eau du canal d’irrigation, mais cela réduit considérablement le débit d’eau et assèche notre riz. Les plus riches veulent ce qu’ils veulent, mais nous, petits producteurs, nous subissons des injustices » (Entretien avec un agriculteur, juin 2015, deuxième auteur).

(Urbain) : « Si les riches et les autorités politiques n’étaient pas aussi avides, chaque famille devrait avoir droit à une parcelle de terre. Malheureusement, il y a trop de corruption et d’injustice dans le système d’attribution/privatisation des terres. Certaines personnes ont 10, 20 ou même plus de 100 parcelles, tandis que le reste d’entre nous n’a même pas accès à une seule parcelle. Depuis plus de 20 ans, nous vivons dans ce quartier sans droits fonciers, sans électricité ni eau, sans routes entretenues. Pendant la saison des pluies, après une grosse pluie, nous ne pouvons même pas quitter nos maisons. Nous craignons les inondations. On ne peut pas dire qu’on vit en ville, c’est comme on vit dans un village ! Nous avons raison de nous demander, où sont nos autorités publiques ? » (Entretien avec une femme à Ouagadougou, 2018, deuxième auteur).

Les inégalités environnementales ont donc des conséquences négatives directes sur les conditions de vie des acteurs et des groupes socialement marginalisés. Dans l’agriculture burkinabè, en particulier compte tenu du déclin à long terme des sols et de l’accès limité aux technologies agricoles, la productivité dépend généralement de l’expansion de la superficie. Pourtant, la diminution de la taille des parcelles dans certaines régions (en raison des enclos fonciers pour l’exploitation minière ou l’agro-industrie, et de la croissance démographique) rend difficile pour ces familles de produire suffisamment. Dans les zones urbaines, l’inégalité d’accès aux droits fonciers formels conduit au développement de quartiers spontanés avec des problèmes d’assainissement, une plus grande exposition aux maladies saisonnières comme le paludisme, des incidents d’inondation et un manque d’accès à l’eau. Ces processus sont également documentés plus largement en Afrique de l’Ouest.

***4.2 Inégalités environnementales et violences/conflits***

Les inégalités environnementales peuvent également entraîner des conflits. Depuis plusieurs décennies, des conflits ont éclaté au sujet de l’enceinte d’aires naturelles protégées et d’opérations minières industrielles et artisanales dans plusieurs régions du Burkina Faso et dans les pays voisins. Les populations touchées localement sont souvent opposées à ces projets qui menacent leurs modes de vie et l’équilibre socio-écologique local, et beaucoup de ces projets sont mis en œuvre par le recours à la violence policière afin de contrer la résistance locale (Downey, 2015). Les inégalités d’accès aux ressources naturelles (régime foncier, irrigation, pâturages pour animaux, parcelles urbaines) peuvent accroître les tensions et exacerber les ressentiments individuels ou intercommunautaires ou entre groupes stratégiques.

 De nombreuses études empiriques ont trouvé une corrélation entre les pénuries de ressources pour les utilisateurs locaux et le développement de ces ressources par des acteurs extérieurs (Engels, 2018; Hagberg, 2001; Korbéogo, 2013, 2020). Les conflits qui en résultent opposent souvent les jeunes aux personnes âgées, les agriculteurs aux pasteurs (éleveurs d’animaux), les résidents autochtones aux migrants, les citoyens aux étrangers. Des conflits se développent à la fois au sein des lignées et des communautés ainsi qu’entre les pays au sujet de l’accès et du contrôle des ressources naturelles. Lorsque les institutions de réglementation sont inefficaces, ces conflits éclatent, allant des confrontations verbales aux guerres armées. Des conflits sanglants et meurtriers ont éclaté entre les agriculteurs et les pasteurs peuls/peuls en particulier, illustrant l’utilisation de la violence comme moyen d’accéder aux ressources nécessaires à la survie. [[8]](#footnote-8)

 En ce qui concerne la question de l’accès aux terres urbaines, l’ampleur des inégalités et la présence croissante de mouvements de protestation sociale parfois violents ont amené de nombreuses personnes à considérer la situation comme un « *poudrière foncière* » ou une « poudrière foncière ». Le recours à la violence pour lutter contre les inégalités environnementales peut même se manifester sous des formes extrêmes, comme le terrorisme djihadiste. Une étude récente (Hubert, 2021, p. 343) constate que, face à l’incapacité de l’État burkinabè à remédier à l’inégalité d’accès aux ressources, divers groupes armés sont en mesure de recruter parmi les populations locales en leur offrant la possibilité d’accéder ou de contrôler les ressources naturelles. Hubert soutient que la violence a permis à certains groupes armés d’occuper des réserves écologiques et des zones minières, ce qui facilite leur inscription de personnes issues de groupes marginalisés, y compris les pasteurs.

Des études de cas menées dans toute l’Afrique ont démontré ce lien entre l’inégalité environnementale et la violence ou les conflits armés (Homer-Dixon, 1994; Le Billon, 2001; Moyo et Yeros, 2005).. L’étude de la violence dans ces contextes (tels que les groupes liés au djihad) doit être comprise à travers cette perspective historique, avec une attention particulière à la politique de gouvernance des ressources naturelles et à la légitimité (ou illégitimité) des institutions de réglementation. Le Billon plaide pour « l’approche des conflits armés liés aux ressources comme des processus historiques de transformation dialectique de la nature et des groupes sociaux. Les conflits contemporains liés aux ressources sont enracinés dans l’histoire de l’extraction des « ressources » successivement traduite par le mercantilisme, le capitalisme colonial et la kleptocratie d’État » (2001, p. 563). Notre but n’est *pas* de tirer une flèche déterministe de la dégradation de l’environnement aux conflits violents (pour des mises en garde contre ce type de déterminisme, voir Hunter et al., 2015). Au lieu de cela, nous mettons l’accent sur la production historique des *inégalités* et des injustices environnementales. De plus, il n’y a pas de corrélation systémique et les cas sont variés et complexes. Pourtant, l’inégalité d’accès aux ressources naturelles est une composante essentielle de la vulnérabilité socio-économique, sape la cohésion sociale et peut jouer un rôle dans la provocation de conflits susceptibles de menacer les institutions sociales au sens large.

**5. Conclusion**

Les études de cas mobilisées dans ce chapitre se sont concentrées principalement sur le Burkina Faso et les régions voisines. Toutefois, ces études de cas illustrent les tendances plus larges en Afrique subsaharienne. Nos preuves empiriques illustrent les inégalités environnementales entre les pays du Nord et les pays d’Afrique, ainsi *qu’au sein* des pays d’Afrique. Un thème central de ce chapitre a été de mettre en évidence comment ces inégalités ont été historiquement construites pendant la colonisation, mais ont été reproduites à l’ère postcoloniale, à travers des réformes néolibérales et la « bonne gouvernance » ou des interventions liées au développement durable. Les dernières décennies de gouvernance néolibérale ont exacerbé le modèle colonial de privatisation des ressources pour les élites (blanches/occidentales) (comme dans le cas des aires protégées et des contrats miniers), et encouragé l’agriculture de rente qui dégrade les sols des agriculteurs, les expose aux pesticides et laisse les agriculteurs les plus marginalisés endettés. Notre principale préoccupation a été de démontrer l’extraordinaire degré d’inégalité qui a été produit par les politiques de développement de l’époque coloniale et plus récentes.

 Nous espérons que ce chapitre pourra ouvrir plusieurs portes pour de futures recherches, pratiques et engagements sur les inégalités environnementales en Afrique. Pour la communauté de la sociologie de l’environnement, nous espérons ouvrir les portes à des géographies plus larges et à des corpus d’érudition et de pratique, y compris un plus grand dialogue avec la littérature de l’écologie politique et de l’érudition produite par des chercheurs africains. Pour les étudiants, nous espérons avoir fourni une revue et une introduction utiles à ce sujet important. Pour les praticiens du développement et ceux qui travaillent sur les questions d’environnement et de conservation en Afrique, nous espérons mettre en évidence la centralité du colonialisme, des inégalités et du racisme pour comprendre les problèmes environnementaux en Afrique. Cela implique de prêter une plus grande attention à la façon dont la dégradation de l’environnement et l’injustice sociale ne sont pas des questions distinctes, mais ont été coproduites par « l’habitation coloniale » de la terre (Ferdinand, 2021).

 Enfin, d’importants mouvements sociaux et efforts de résistance sont en cours dans de nombreuses régions d’Afrique. Au Burkina Faso, *l’Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina* Faso (Organisation Démocratique de la Jeunesse ; ODJ) s’est organisé dans tout le pays pour lutter contre les inégalités persistantes produites par le système mondial néolibéral, impérial et colonial. D’autres groupes et mouvements se sont organisés pour protester contre les enclos fonciers, les conditions d’exploitation de la production de coton (Engels, 2021), les travaux de barrage et les influences des entreprises sur l’agriculture (Luna, 2020). Ces mouvements mettent en évidence les inégalités environnementales au cœur de la politique de développement « business as usual » et l’urgence du changement.

**Références**

Agrawal, A. (1997). La politique de développement et de conservation : héritages du colonialisme. *Paix et changement*, *22*(4), 463-482.

Agyeman, J. (2014). Justice environnementale mondiale ou Le droit au monde? *Geoforum*, *54*, 236-238.

L’ANBF. (2016). *Commission parlementaire d’enquête sur les terrains urbains au Burkina Faso : Rapport de synthèse*. Assemblée nationale du Burkina Faso.

Bakker, K. (2010). Les limites de la « nature néolibérale » : débattre du néolibéralisme vert. *Progress in Human Geography*, *34*(6), 715-735.

Bassett, T. J. (1988). L’écologie politique des conflits paysans en Côte d’Ivoire septentrionale. *Annals of the Association of American Geographers*, *78*(3), 453-472.

Bassett, T. J. (2006). *La révolution paysanne du coton en Afrique de l’Ouest : Côte d’Ivoire, 1880-1995* (Vol. 101). Cambridge University Press.

Beckert, S. (2015). *Empire du coton : une histoire mondiale*. Livres vintage.

Berry, S. (1993). *Aucune condition n’est permanente : la dynamique sociale du changement agraire en Afrique subsaharienne*. Presses de l’Université du Wisconsin.

Biebuyck, D. (1963). *Systèmes agraires africains*. Presses de l’Université d’Oxford.

Blaikie, P., Cannon, T., Davis, I., & Wisner, B. (1994). *À risque : risques naturels, vulnérabilité des personnes et catastrophes*. Routledge.

Bondaz, J. (2011). Parcs urbains et patrimoine naturel en Afrique de l’Ouest. De la période coloniale au cinquantenaire des Indépendances. *Géographie et Cultures*, *79*, 67-87.

Bullard, R. D. (2008). *Dumping à Dixie: race, classe et qualité de l’environnement*. Westview Presse.

Carney, J. (1993). Convertir les zones humides, engendrer l’environnement: l’intersection du genre avec le changement agraire en Gambie. *Géographie économique*, p. 329 à 348.

Carr, E. R. (2008). Cultures pour hommes et cultures pour femmes : L’importance du genre dans la compréhension des résultats agricoles et de développement dans la région centrale du Ghana. *World Development*, *36*(5), 900-915.

Cheru, F. (1992). Ajustement structurel, commerce des ressources primaires et développement durable en Afrique subsaharienne. *Développement mondial*, *20*(4), 497-512.

Chouli, L. (2014). *Le boom minier au Burkina Faso: Témoignages de victimes de l’exploitation minière*. Fondation Gabriel Péri.

Clark, B., et Foster, J.B. (2009). L’impérialisme écologique et le fossé métabolique mondial Échange inégal et le commerce guano/nitrates. *International Journal of Comparative Sociology*, *50*(3-4), 311-334.

Cole, L. W., et Foster, S. R. (2001). *De la base : le racisme environnemental et la montée du mouvement pour la justice environnementale*. Presses de l’Université de New York.

Cordell, D. D., Gregory, J. W., & Piché, V. (1996). *Houe et salaire : une histoire sociale d’un système de migration circulaire en Afrique de l’Ouest*. Westview Presse.

Crowder, M. (1968). *L’Afrique de l’Ouest sous domination coloniale*.

Delcourt, L. (2019). Les nouveaux territoires de l’agrobusiness. *Alternatives Sud*, *26*(3), 1.

Diarra, L. (2020, 7 juillet). Commune de Bama: Des manifestants exigent la fermeture de la mairie. *Le Pays*. https://lepays.bf/commune-rurale-de-bama/

Dowd-Uribe, B. (2014). Échec de la libéralisation : Comprendre le pouvoir persistant de l’État dans le secteur du coton burkinabè de 1990 à 2004. *Development Policy Review*, *32*(5), 545-566.

Downey, L. (2015). *Inégalité, démocratie et environnement*. Presses de l’Université de New York.

Engels, B. (2015). Politique d’échelle controversée : La crise mondiale des prix alimentaires et les protestations locales au Burkina Faso. *Social Movement Studies*, *14*(2), 180-194.

Engels, B. (2018). Rien ne sera comme avant: Changer les structures d’opportunité politique dans les manifestations contre l’extraction de l’or au Burkina Faso. *The Extractive Industries and Society*, *5*(2), 354-362.

Engels, B. (2021). Résistance paysanne dans le secteur du coton au Burkina Faso. *Revue internationale d’histoire sociale*, *66*(S29), 93-112.

Faber, D. (2008). Le compromis injuste : la mondialisation et l’exportation des risques écologiques. Dans *Capitalizing on environmental injustice: The polluter-industrial complex in the age of globalization* (pp. 171-220). Rowman & Littlefield Publishers.

Ferdinand, M. (2021). *Écologie décoloniale: penser du monde des Caraïbes*. John Wiley & Fils.

Ferguson, J. (2006). *Ombres mondiales : l’Afrique dans l’ordre mondial néolibéral*. Duke University Press.

Fields, S. (2005). *Fracture continentale : pourquoi le fardeau du changement climatique en Afrique est plus lourd*. Institut national des sciences de la santé environnementale.

Fontes, J., & Guinko, S. (1996). *Carte et notice explicative de la végétation et de l’occupation du sol du Burkina Faso*. UMR-ICIV, 9964 du CNRS/Paul Sabatier de Toulouse, IDR/FAST, Université de Ouagadougou.

Forster, T., Kentikelenis, A. E., Reinsberg, B., Stubbs, T. H., & King, L. P. (2019). Comment les programmes d’ajustement structurel affectent les inégalités : Analyse désagrégée de la conditionnalité du FMI, 1980-2014. *Social Science Research*, *80*, 83-113.

Forti, V., Baldé, C. P., Kuehr, R., & Bel, G. (2020). *Le Global E-waste Monitor 2020 : Quantités, flux et potentiel de l’économie circulaire*. Université des Nations Unies (UNU)/Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) – co-hébergé par le Programme SCYCLE, l’Union internationale des télécommunications (UIT) et l’Association internationale des déchets solides (ISWA). http://ewastemonitor.info/

FSIN. (2020). *Rapport mondial sur les crises alimentaires – Analyse conjointe pour de meilleures décisions*. Plateforme d’information sur la sécurité alimentaire Rome.

Gilio-Whitaker, D. (2019). *Tant que l’herbe pousse : La lutte indigène pour la justice environnementale, de la colonisation à Standing Rock*. Beacon Press.

Goldman, M. (1998). *Privatisation de la nature : luttes politiques pour les biens communs mondiaux*. Presse pluton.

Gould, K. A., Pellow, D. N., & Schnaiberg, A. (2008). *Le tapis roulant de la production : injustice et non-durabilité dans l’économie mondiale*. Éditeurs Paradigm.

Gray, L.C. (2008). La production de coton au Burkina Faso : rhétorique internationale versus réalités locales. Dans W. G. Moseley & L.C. Gray (Eds.), *Hanging by a thread: Cotton, globalization, and poverty in Africa* (pp. 83-102). Presses de l’Université de l’Ohio.

Gray, L.C., et Dowd-Uribe, B. (2013). Une écologie politique de différenciation socio-économique : dette, intrants et réformes de libéralisation dans le sud-ouest du Burkina Faso. *Journal of Peasant Studies*, *40*(4), 683-702.

Gray, L.C., Dowd-Uribe, B., & Kaminski, J. (2018). Le tissage du développement mené par le coton? Libéralisation, organisations de producteurs de coton et développement inégal au Burkina Faso. *Journal of Agrarian Change*, *18*(4), 831-847.

Gray, L.C., et Kevane, M. (2001). Évolution des droits fonciers et intensification de l’agriculture dans le sud-ouest du Burkina Faso. *Développement mondial*, *29*(4), 573-587.

Gray, L.C., et Moseley, W. G. (2005). Une perspective géographique sur les interactions entre la pauvreté et l’environnement. *Geographical Journal*, *171*(1), 9–23.

Grove, R., & Grove, R. H. (1996). *Impérialisme vert : expansion coloniale, île tropicale Edens et origines de l’environnementalisme, 1600-1860*. Cambridge University Press.

Hagberg, S. (2001). À l’ombre du conflit violent. Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peul au Burkina Faso. *Cahiers d’Etudes Africaines*, *41*(161), 45–72.

Harrison, G. (2004). *La Banque mondiale et l’Afrique*. Routledge.

Harrison, J. L. (2011). *La dérive des pesticides et la poursuite de la justice environnementale*. La presse du MIT.

Harvey, D. (2005). *Une brève histoire du néolibéralisme*. Presses de l’Université d’Oxford.

Hilgers, M. (2008). Politiques urbaines, contestation et décentralisation Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso. *Autrepart*, *3*, 209-226.

Hochschild, A. (1999). *Le fantôme du roi Léopold : une histoire de cupidité, de terreur et d’héroïsme dans l’Afrique coloniale*. Houghton Mifflin Harcourt.

Holifield, R. (2001). Définir la justice environnementale et le racisme environnemental. *Urban Geography*, *22*(1), 78–90.

Homer-Dixon, T. F. (1994). Pénuries environnementales et conflits violents : preuves tirées de cas. *Sécurité internationale*, *19*(1), 5-40.

Hornborg, A., & Martinez-Alier, J. (2016). Échange écologiquement inégal et dette écologique. *Journal of Political Ecology*, *23*(1), 328-333.

Hubert, N. (2021). *Environnement, Ressources et Conflits au Burkina Faso* [Thèse de doctorat]. Université d’Ottawa/Université d’Ottawa.

Hunter, L.M., Luna, J. K., & Norton, R.M. (2015). Dimensions environnementales de la migration. *Revue annuelle de sociologie*, *41*(1), 377-397.

Igoe, J., & Brockington, D. (2007). Conservation néolibérale : une brève introduction. *Conservation and Society*, *5*(4), 432-449.

FMI. (2016). *Burkina Faso Rapport par pays du FMI n° 16/390*. Fonds monétaire international.

INSD. (2020). *Cinquième recensement général de la population et du logement du Burkina Faso. Résultats préliminaires*. Burkina Faso, Institut national de la statistique et de la démographie (INSD).

Isaacman, A. F., & Roberts, R. L. (Eds.). (1995). *Coton, colonialisme et histoire sociale en Afrique subsaharienne*. Heinemann Educational Publishers.

Itzigsohn, J., & Brown, K. (2015). Sociologie et théorie de la double conscience : W.E.B. Du Bois’s Phenomenology of Racialized Subjectivity. *Du Bois Review: Social Science Research on Race*, *12*(2), 231-248.

Jacka, J. K. (2018). L’anthropologie de l’exploitation minière : les impacts sociaux et environnementaux de l’extraction des ressources à l’ère minérale. *Revue annuelle d’anthropologie*, *47*, 61-77.

Kevane, M., & Gray, L.C. (1999). Un champ de femme se fait la nuit : les droits et normes fonciers genrés au Burkina Faso. *Feminist Economics*, *5*(3), 1-26.

Korbéogo, G. (2013). *Pouvoir et accès aux ressources naturelles au Burkina Faso: La topographie du pouvoir*. L’Harmattan.

Korbéogo, G. (2014). Changements agro-écologiques et identité paysanne au Burkina Faso. Dans H. Guetat-Bernard & M. Saussey (Eds.), *Genre et savoirs: Pratiques et innovations rurales au Sud* (pp. 47-59). Éditions IRD.

Korbéogo, G. (2015). La fabrique cadastrale de l’espace rural: Concurrence de grandeurs et appropriation foncière par le titre au Burkina Faso. *Annales de l’Université Abdou Moumouni de Niamey, Série B – Lettres et Sciences Humaines*, 43–60.

Korbéogo, G. (2020). Encadrer la fluidité des conflits de gestion de l’eau dans le système d’irrigation de Bagré, Burkina Faso. *Water Alternatives*, *13*(1), 70–92.

Korbéogo, G. (2021). Autorités traditionnelles et aménagement du territoire au Burkina Faso urbain : Explorer les rôles et la capture de la valeur des terres par les chefferies orignales à Ouagadougou. *Études africaines*, 1-17.

Krones, C., & Weigensamer, F. (2018). *Bienvenue à Sodome*. Film boîte noire.

Lavigne-Delville, P., Toulmin, C., & Traoré, S. (2000). *Gérer le foncier rural en Afrique de l’ouest. Dynamiques foncières et interventions publiques*. Éditions Karthala.

Le Billon, P. (2001). L’écologie politique de la guerre : ressources naturelles et conflits armés. *Géographie politique*, *20*(5), 561-584.

Leach, M., & Mearns, R. (1996). *Le mensonge de la terre: Remettre en question la sagesse reçue sur l’environnement africain.* L’Institut international africain.

Leon-Kabamba, N., Ngatu, N. R., Kakoma, S. J.-B., Nyembo, C., Mbelambela, E. P., Moribe, R. J., Wembonyama, S., Danuser, B., & Oscar-Luboya, N. (2018). Santé respiratoire des mineurs de coltan congolais exposés à la poussière. *Archives internationales de la santé au travail et de l’environnement*, *91*(7), 859-864.

Little, P.C. (2019). Les organismes, les toxines et les déchets électroniques Interventions du travail au Ghana : vers une corporalité postcoloniale toxique ? *AIBR: Revista de Antropología Iberoamericana*, *14*(1), 51–71.

Luna, J. K. (2018). Sortir de la saleté : Modernité racialisée et inégalités environnementales dans le secteur du coton au Burkina Faso. *Environmental Sociology*, *4*(2), 221-234. https://doi.org/10.1080/23251042.2017.1396657

Luna, J. K. (2019). La chaîne de l’exploitation : inégalités intersectionnelles, accumulation de capital et résistance dans le secteur cotonnier du Burkina Faso. *Journal of Peasant Studies*, *46*(7), 1413-1434. https://doi.org/10.1080/03066150.2018.1499623

Luna, J. K. (2020). L’essentialisme paysan dans les débats sur les OGM : le coton Bt au Burkina Faso. *Journal of Agrarian Change*, *20*(4). https://doi.org/10.1111/joac.12381

Luna, J. K., Chalit Hernandez, B., & Sawadogo, A. (2021). Les paradoxes de la pureté en agriculture biologique au Burkina Faso. *Geoforum*, *127*, 46-56.

Luning, S. (2008). Extraction de l’or à Sanmatenga, Burkina Faso : gouverner les sites, s’approprier la richesse. *Dilemmes du développement: conflits d’intérêts et leur résolution dans la modernisation de l’Afrique, Leiden: Centre d’études africaines*, 189-205.

Luxembourg, R. (2015). *Les œuvres complètes de Rosa Luxemburg, Volume II: Écrits économiques 2*. Verso Livres.

Lynch, M. J., Fegadel, A., & Long, M. A. (2021). Criminologie verte et criminalité d’État et criminalité d’entreprise: le lien écocide-génocide avec des exemples du Nigeria. *Journal of Genocide Research*, *23*(2), 236-256.

Lyons, K., & Westoby, P. (2014). Le colonialisme du carbone et le nouvel accaparement des terres : la foresterie des plantations en Ouganda et ses impacts sur les moyens de subsistance. *Journal of Rural Studies*, *36*, 13-21.

Marrengane, N., Sawyer, L., & Tevera, D. (2021). Autorités traditionnelles dans les villes africaines : planter le décor. *Études africaines*, 1-9.

Matlon, J. (2016). Le capitalisme racial et la crise de la masculinité noire. *American Sociological Review*, *81*(5), 1014-1038.

Mbembe, A. (2021). *Hors de la nuit noire*. Presses de l’Université Columbia.

MCC. (2015). *Rapport du Pacte fermé : Pacte du Burkina Faso; Projet de gouvernance foncière rurale*. Millennium Challenge Corporation. https://www.mcc.gov/resources/story/section-bf-ccr-rural-land-project

MEEVCC. (2020). *Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso*. Ministère de l’Environnement, de l’Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC). Ouagadougou, Burkina Faso.

Moran, D., McBain, D., Kanemoto, K., Lenzen, M., & Geschke, A. (2015). Chaînes d’approvisionnement mondiales de coltan : une étude d’analyse du cycle de vie hybride utilisant un indicateur social. *Journal of Industrial Ecology*, *19*(3), 357-365.

Moyo, S., & Yeros, P. (2005). *Reconquête de la terre : la résurgence des mouvements ruraux en Afrique, en Asie et en Amérique latine*. Zed Livres.

Murphy, M. W. (2021). Notes vers une sociologie environnementale anticoloniale de la race. *Environmental Sociology*, *7*(2), 122-133. https://doi.org/10.1080/23251042.2020.1862979

Mustapha, A. O., Mbuzukongira, P., & Mangala, M. J. (2007). Exposition professionnelle aux rayonnements des artisans qui extraient de la colombite-tantalite dans l’est de la République démocratique du Congo. *Journal of Radiological Protection*, *27*(2), 187.

Newell, P. (2005). La race, la classe et la politique mondiale de l’inégalité environnementale. *Global Environmental Politics*, *5*(3), 70-94.

O’Brien, K. L., & Leichenko, R.M. (2000). Double exposition : Évaluation des impacts du changement climatique dans le contexte de la mondialisation économique. *Global Environmental Change*, *10*(3), 221-232.

Lettre ouverte. (2020). *Lettre ouverte aux auteurs principaux de « Protéger 30% de la planète pour la nature: coûts, avantages et implications ».* https://openlettertowaldronetal.wordpress.com/

Ouedraogo, J.-B. (1997). *Violences et communautés en Afrique Noire: La région Comoé entre règles de concurrence et logiques de destruction (Burkina Faso).*. Éditions L’Harmattan.

Pellow, D. N. (2007). *Résister aux toxiques mondiaux : mouvements transnationaux pour la justice environnementale*. La presse du MIT.

Pellow, D. N., Weinberg, A., & Schnaiberg, A. (2001). The Environmental Justice Movement: Equitable Allocation of the Costs and Benefits of Environmental Management Outcomes. *Social Justice Research*, *14*(4), 423-439.

Peters, P. E. (2004). Inégalités et conflits sociaux pour la terre en Afrique. *Journal of Agrarian Change*, *4*(3), 269-314.

Pierre, J. (2020). Les vernaculaires raciaux du développement : un point de vue de l’Afrique de l’Ouest. *American Anthropologist*, *122*(1), 86-98.

Pulido, L. (2000). Repenser le racisme environnemental: privilège blanc et développement urbain dans le sud de la Californie. *Annals of the Association of American Geographers*, *90*(1), 12-40.

Rice, J. (2007). Échange écologique inégal: commerce international et utilisation inégale de l’espace environnemental dans le système mondial. *Social Forces*, *85*(3), 1369-1392.

Robbins, P. (2012). *Écologie politique : une introduction critique* (Deuxième). Wiley-Blackwell.

Rodney, W. (1972). *Comment l’Europe a sous-développé l’Afrique*. Howard University Press.

Schlosberg, D. (2004). Repenser la justice environnementale : mouvements mondiaux et théories politiques. *Environmental Politics*, *13*(3), 517-540.

Schroeder, R. A. (1999). *Pratiques louches: agroforesterie et politique de genre en Gambie*. Presses de l’Université de Californie.

Stein, S., & Luna, J. K. (2021). Sensorium toxique : Produits agrochimiques dans l’Anthropocène africain. *Environnement et société*, *12*, 87-107.

Sylla, F. (2017). *2017 West Africa Cotton and Products Annual* (Rapport du Réseau mondial d’information agricole). Service agricole étranger de l’USDA.

Tankari, M. R. (2020). Variabilité des précipitations et insécurité alimentaire des ménages agricoles au Burkina Faso : les activités non agricoles comme stratégie d’adaptation. *Sécurité alimentaire*, *12*(3), 567-578.

Valcambi. (2020). *Metals Focus: Gold Focus 2020*. Valcambi Suisse.

Van de Walle, N. (2001). *Les économies africaines et la politique de crise permanente, 1979-1999*. Cambridge University Press.

Vreeland, J. R. (2003). *Le FMI et le développement économique*. Cambridge University Press.

Wallerstein, I. (2004). *Analyse des systèmes mondiaux : une introduction*. Duke University Press.

Watts, M. (2009). *Politique brute: la vie et la mort sur les champs pétrolifères nigérians*. Documents de travail sur les économies de la violence dans le delta du Niger; Document de travail n° 25.

Werthmann, K. (2017). Les inconvénients de la privatisation : l’extraction artisanale de l’or au Burkina Faso 1986-2016. *Resources Policy*, *52*, p. 418 à 426.

West, P., Igoe, J., & Brockington, D. (2006). Parcs et peuples : l’impact social des aires protégées. *Annu. Révérend Anthropol.* , *35*, 251 à 277.

Williams, B. (2020). « Le tissu de nos vies »?: Coton, pesticides et régimes raciaux agraires dans le sud des États-Unis. *Annales de l’American Association of Geographers*, 1-18.

Wooten, S. (2003). Femmes, hommes et jardins maraîchers : relations entre les sexes et génération de revenus dans les zones rurales du Mali. *Human Organization*, *62*(2), 166-177.

Banque mondiale. (2020). *Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant).*https://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.CO2E.PC

Zagré, P. (1994). *Les politiques économiques du Burkina Faso: Une tradition d’ajustement structurel*. Éditions KARTHALA.

Zidouemba, P. R., Kinda, S. R., & Ouedraogo, I.M. (2020). La COVID-19 pourrait-elle aggraver l’insécurité alimentaire au Burkina Faso ? *The European Journal of Development Research*, *32*(5), 1379-1401.

Zongo, M. (2014). *La Sirene de Faso Fani*. Cinédoc Films.

1. Ce chapitre a été initialement publié en anglais dans le *Handbook of Inequality and the Environment*, édité par Michael J. Lynch, Michael A. Long et Paul B. Stretesky. Éditions Edward Elgar. 2022. Nous remercions Samb Ndiaw pour son travail de traduction ! [↑](#footnote-ref-1)
2. Colorado State University; jessie.luna@colostate.edu [↑](#footnote-ref-2)
3. Université Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou, Burkina Faso; kgabin1@hotmail.com [↑](#footnote-ref-3)
4. Cette perspective a été référencée dans les études sur la justice environnementale basées aux États-Unis, comme lorsque Bullard et Wright (1990, 390) ont noté que la classe ouvrière et les communautés de couleur aux États-Unis ont été exposées à des dommages environnementaux parce qu’elles sont considérées comme ayant un «*vision du tiers monde* de développement, c’est-à-dire que tout développement vaut mieux que pas de développement du tout. [↑](#footnote-ref-4)
5. Comme dans l’infâme (et débattu) mémo attribué à l’ancien président de la Banque mondiale Larry Summers, qui a écrit que « Les pays sous-peuplés d’Afrique sont largement sous-pollués » et « la logique économique (de déverser des déchets toxiques là-bas)... est impeccable. [↑](#footnote-ref-5)
6. Après Holifield (2001), nous reconnaissons qu’il n’y a pas de définitions précises de chacun de ces termes. Nous utilisons l’inégalité comme un terme descriptif général, notant que dans de nombreux cas, les personnes impliquées interprètent ces inégalités comme des injustices. [↑](#footnote-ref-6)
7. Ces crises ont été causées par un ensemble complexe de facteurs, y compris les précédentes séries de prêts au développement qui étaient difficiles à rembourser, combinées à une crise budgétaire mondiale et au choc Volcker de 1980 qui a considérablement augmenté les taux d’intérêt sur les prêts (Downey 2015). [↑](#footnote-ref-7)
8. Comme dans les années 1980 et au-delà en Côte d’Ivoire (Bassett, 1988), et en 2004 à Baléré, Burkina Faso (Korbéogo, 2013) et en 1995 à Mangodara (Hagberg, 2001; Ouedraogo, 1997). [↑](#footnote-ref-8)